

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Localisation des secteurs où est autorisé l'usage "Résidence de tourisme"

(projection suite à la modification réglementaire d'urbanisme
de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve 01-275)

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal



Saint-Léonard

Anjou

Montréal
Est

Rosemont - La Petite-Patrie

Plateau-
Mont-Royal

Ville-
Marie

Catégories d'usages

C.3(3) et H



C.4 et H

